Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260226-72026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Référence
2026 -007

Objet de la délibération
Assainissement collectif - Equipement A4 (débimètre de sortie) de la station de lagunage de Pont-Bellec

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	7

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 26 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, M. JACQUES Laurent, M. LE DORTZ Pascal, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LE DAIN Josiane, M. FLOCH Loïc

Excusés : M. CHAUVIN Fabrice

Absents : Absents : M. LE MOING Willy, M. KUBARSKI Frédéric, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE BIAVANT Christiane, M. LE DAIN Laurent

A été nommé secrétaire : M. FLOCH Loïc

Objet de la délibération : Assainissement collectif - Equipement A4 (débimètre de sortie) de la station de lagunage de Pont-Bellec

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un diagnostic périodique a été réalisé sur le système d'assainissement collectif de la commune.
Ce diagnostic fait ressortir entre autres l'absence d'équipement de mesure de débit en sortie de lagunes (équipement A4). La réalisation de ces travaux permettrait de se mettre en conformité avec la réglementation en cours.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'exploitant de la lagune, SAUR FRANCE, afin d'établir un devis. Le montant des travaux est estimé à 28 111 Euros H.T. Ce dossier peut faire l'objet de financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département du Morbihan dans le cadre du Fonds d'Intervention Eau et Assainissement.
Le montage financier pourrait être le suivant :

- Coût des travaux : 28 111 Euros H.T.
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%) : 14 055 EUROS
- Subvention du Département du Morbihan (30%) : 8 433 Euros
- Autofinancement : 5 623 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au projet d'équipement de mesure de débit en sortie de la lagune de Pont-Bellec (équipement A4)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par SAUR FRANCE pour un montant de 28 111 Euros H.T.
- Sollicite de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne toutes subventions pouvant être octroyées pour ce type d'aménagement

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260226-72026-DE

- Sollicite du Département du Morbihan, dans le cadre du Fonds d'Intervention Eau Assainissement, toutes subventions pouvant être octroyées pour ce type de travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2026
Le Maire,



David GUILLOUX